

RÈGLEMENT DES 10 KM ARCACHON 2026 28ÈME ÉDITION



Pouvant être modifié par les organisateurs suivant le nombre de participants,

► **ARTICLE PREMIER : Organisateur**

L'organisateur, l'association Arcachon La Teste Entente Athlétisme (Siret n°47835536500014) avec l'aide logistique et financière de la Ville d'Arcachon organise la **28ème édition des 10 Km d'Arcachon** le **dimanche 6 décembre 2026**.

La manifestation sera autorisée par arrêté municipal de la ville d'Arcachon, affiché le jour de la course.

Un site internet dédié à l'événement regroupant toutes les informations, géré par la même association, est disponible à l'adresse suivante : <https://10kmarcachon.fr>.

Le système d'inscription en ligne, le chronométrage ainsi que le classement informatique est réalisé à l'aide de dossards à puces électroniques par la société PROTIMING FRANCE.

► **ARTICLE 2 : Participants**

La course est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s selon les conditions mentionnées à l'article 6. Les catégories d'âge acceptées sont de Cadets (2010/2011) à Master 9, femmes et hommes.

Les handisports fauteuils ainsi que les marcheurs ne sont pas acceptés.

Il est formellement interdit aux concurrents sans dossards de prendre le départ.

Un **SAS de départ** est prévu pour les coureurs, sur justificatif et soumis à validation par l'organisation :

- moins de 39 minutes pour les Hommes
- moins de 45 minutes femmes

► **ARTICLE 3 : Parcours**

Le plan du parcours est à retrouver sur le site 10kmarcachon.fr.

Parcours de dix kilomètres, plat, empruntant les rues du quartier de l'Aiguillon, le boulevard de la promenade, puis légèrement vallonné, en longeant les plages du bord de mer.

Points remarquables du parcours :

- ↳ Départ : Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.
- ↳ Poste de ravitaillement à mi-parcours.
- ↳ Arrivée : Port de Pêche d'Arcachon, (Halle).
- ↳ Ravitaillement à l'arrivée.
- ↳ Des douches seront présentes au stade Matéo Petit d'Arcachon.

► **ARTICLE 4 : Horaires & Retrait des dossards**

Départ : dimanche 6 décembre 2025 à 10^H, Quai du Capitaine Allègre, Arcachon.

Remise des Prix : à partir de 11^H⁴⁵ à la halle de l'Aiguillon.

Retrait des dossards :

- stade Mattéo Petit (Boulevard Deganne, Arcachon) :
 - samedi 5 décembre : de 13^H à 19^H
 - dimanche 6 décembre : de 8^H à 9^H30.
- Magasins partenaires : à venir.

► **ARTICLE 5 : Inscription, Dates limites, Tarifs, Renseignements**

Informations relatives à l'inscription :

- ☒ Inscriptions uniquement en ligne sur 10kmarcachon.fr ou via le site protiming.fr.
- ☒ **Ouverture** des inscriptions en ligne :
 - Période anticipée réservée aux licenciés FFA : lundi 1^{er} septembre 2026.
 - Ouverture au grand public : mardi 15 septembre 2026
- ☒ **Clôture des inscriptions en ligne et module de dépôt des certificats médicaux en ligne : jeudi 3 novembre à 19^H.**
- ☒ Inscriptions limitées à 2500 dossards (dont 300 dédiés au Challenge ALTEA).

Tarifs :

- **Tarif de l'inscription en ligne :**
 - **Tarif préférentiel Licenciés FFA : 16€** (+ 1,20€ pour frais de dossier par ProTiming).

- **Grand public : 18€** (+ 1,20€ pour frais de dossier par ProTiming).
- **À compter du 26/10/2026, majoré à 20€** (+ 1,50€ frais de dossier par ProTiming).
- **Période**
- *Ce prix comprend l'engagement en ligne ainsi qu'un souvenir de la course.*
- *Prix à 20€ pour les coureurs s'inscrivant le samedi 6 décembre sur place, en fonction des places encore disponibles.*
- **Tarif « Challenge ALTEA : 10Km + Run in Pyla » :** pour les coureurs qui lors de l'inscription aux 10Km d'Arcachon 2025 s'inscriront dans le même temps à la « Run in Pyla 2026 » (11 avril 2027), également organisée par l'ALTEA, bénéficieront d'un **tarif avantageux de 25€** (+1,50€ / commission ProTiming). *Ce tarif donne lieu à l'inscription respective aux deux courses, ainsi qu'à la dotation offerte pour chacun d'entre elle. Un classement au temps cumulé sur les deux courses sera établi.*
Une récompense sera offerte aux 3 premières Femmes et aux 3 premiers Hommes du Challenge (aux temps cumulés).

Les coureurs recevront un dossard à puce.

Toute personne n'ayant pas mentionné sa date de naissance sera classée en catégorie Sénior.

Renseignements :

- Sur le site internet : www.10kmarcachon.fr ou <https://protiming.fr>
- Par mail : course@10kmarcachon.fr
- Par téléphone auprès de M. ROUMEGOUS Stéphane au 06 82 58 01 42.

► ARTICLE 6 : Conditions de participation

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement. L'inscription est nominative, aucun transfert de dossard d'un concurrent ne sera accepté et entraînera sa disqualification.

Conformément à la nouvelle [Règlementation des manifestations running 2026](#), éditée par la Fédération Française d'Athlétisme, et à l'article L.331-5 du Code du sport, il conviendra que dans les conditions de validité de la saison en cours, la participation est soumise à la présentation d'un des documents suivants :

› Pour les majeurs :

- **Licences FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running et « Pass J'aime Courir » ;**
- Titre de participation **Pass Prévention Santé (ou « PPS »)**, valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le **PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**

- Conformément à la Circulaire n°3 du 16 janvier 2024, et au règlement running de la FFA, les certificats médicaux n'est plus accepté.
- Les licences des autres fédérations que la FFA ne seront pas acceptées.

› **Pour les mineurs :**

- **Licences FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise et Athlé Running**
- **Attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (<https://pps.athle.fr/>)** Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et **sera valable jusqu'à la date de la manifestation ou de la compétition.**
Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.
- **Les mineurs devront obligatoirement présenter une autorisation parentale.**

Le justificatif est à fournir par voie informatique sur le module de dépôt du site PROTIMING ou des 10Km d'Arcachon avant le jeudi 3 décembre 2026 à 19^h.

Au delà, les coureurs n'ayant pas fourni un document valide et / ou dont le dossier d'inscription n'est pas validé, devront obligatoirement fournir un document valide lors du retrait du dossard, conservé par l'organisateur.

Toute personne n'étant pas en capacité de fournir un document conforme et valide, ne pourra ni retirer son dossard ni concourir à l'évènement.

Tout document **illisible ou non conforme sera refusé.**

La présentation de la carte d'identité sera exigée lors de la remise du dossard.

► **ARTICLE 7 : Responsabilité, accident**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Un médecin, des secouristes et une ambulance seront présents le jour de la course (poste situé à proximité de l'arrivée).

► **ARTICLE 8 : Récompenses**

Les classements seront réalisés grâce aux dossards à puces devant être portés au niveau du torse depuis la ligne de départ, et jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Seront récompensés :

👉 Classement **Scratch** : **3 premières femmes et 3 premiers hommes**

- Trophée et prix offerts par nos partenaires
- Trophée spécial pour les vainqueurs *Femme* et *Homme*
- ↳ Classement **par catégorie** : Trophée offert pour les **deux premiers de chaque catégorie** (*Cadet - Junior - Espoir - Senior – Master 1 à Master 8*), différencié selon le sexe.
- ↳ Classement par équipe : Trophée pour la 1^{ère} équipe Homme et pour la 1^{ère} équipe Femme (4 participants).

Tout concurrent récompensé au Scratch ne pourra cumuler sa récompense avec celle de sa catégorie.

► **ARTICLE 9 : Droits à l'image & CNIL**

Droit à l'image : Les participants autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et ce pour une durée illimitée.

CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Il en est de même pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la Fédération Française d'Athlétisme (mail : cil@athle.fr).

► **ARTICLE 10 : Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté de dernière minute interdisant la manifestation, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En fonction des conditions sanitaires liées à d'éventuelles épidémies, l'organisateur se réserve le droit d'appliquer les adaptations nécessaires en fonction du contexte sanitaire et de la réglementation en vigueur.

► **ARTICLE 11 : Acceptation du règlement**

Par son inscription le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le code de la route, le respect d'autrui ainsi que le présent règlement.

Le présent règlement sera affiché dans la zone de retrait des dossards avec l'arrêté municipal.

*
* *

Règlement de la course des « 10Km d'Arcachon 2026 – 28^{ème} édition

Défini par le comité d'organisation des 10Km d'Arcachon.

Publié le 12 août 2026, applicable au jour de la course.